

## **Débat public TOP « anneau des sciences »**

### **Avis du Comité d'Intérêt Local du quartier de Beaunant à Ste Foy les Lyon**

**Décembre 2012**

---

La réalisation du dernier tronçon du périphérique lyonnais, rebaptisé « anneau des Sciences », maintes fois reportée, est attendue depuis plusieurs décennies.

Il semblerait aujourd'hui que ce dossier soit enfin repris et mené à bien.

La commission nationale du débat public a été saisie de ce dossier et le CIL de Beaunant, très directement concerné par ce projet, souhaite faire part, dans ce cadre, de sa position.

A titre préliminaire, il convient d'affirmer que l'implantation d'un tel équipement, dont l'intérêt général ne se discute pas, ne doit en aucun cas se faire au détriment des populations concernées par le tracé et notamment riveraines.

Sa vocation naturelle d'amélioration des déplacements doit certes, profiter à ses utilisateurs mais aussi, également, aux riverains concernés, surtout quand un échangeur est prévu dans leur immédiat environnement.

Il est donc impératif que cette nouvelle voie puisse apporter des dessertes nouvelles de qualité et une réduction des nuisances actuelles générées par l'absence d'achèvement du périphérique de Lyon.

Dans ces conditions, ce périphérique doit pouvoir soulager nombre de voies du secteur comme par exemple l'avenue du Chater, l'avenue Paul-Dailly et son prolongement vers St-Genis-Laval (CD 42).

Il faudra aussi organiser au mieux de nouvelles connexions permettant de désenclaver définitivement le quartier de Beaunant tout en lui redonnant le cadre et la qualité de vie que l'avenue Paul-Dailly, notamment, a profondément détérioré depuis trop longtemps.

La position du CIL, ces dernières années, ne manifestait pas d'opposition de fond, était ouverte par rapport à ce projet et sa tendance était de donner un avis favorable à cet équipement, sous les réserves suivantes :

- passage en souterrain pour protéger l'ensemble des riverains du quartier des nuisances (bruit, pollution etc. ;)

- prendre toutes les précautions utiles et prévoir tous les dispositifs nécessaires pour limiter les nuisances qui seront occasionnées par l'échangeur de Beaunant, forcément à ciel ouvert. La première priorité sera que cet échangeur soit le plus éloigné qu'il sera possible des habitations et que son intégration paysagère fasse l'objet d'un soin tout particulier.
- organiser le raccordement des voiries de desserte issues de cet échangeur dans la concertation et avec le même souci de maîtriser fortement toutes les nuisances induites par ces nouvelles voies, en les éloignant ,notamment, au maximum des habitations
- les voiries actuelles qui auront vocation à se raccorder aux voies nouvelles à créer pour la desserte de l'échangeur, seront calibrées et, en tant que de besoin, réhabilitées afin d'assurer, notamment la fluidité et la commodité des circulations, et en privilégiant pour les plus urbaines d'entre elles, les modes doux (par exemple, route de la Libération, CD 42 et CD 50)
- La circulation des poids lourds dans le secteur sera revue et notamment, il conviendra de fermer à la circulation des poids lourds l'actuel CD 50 de Beaunant à Chaponost, totalement inadapté à leur circulation en raison de son étroitesse et de sa configuration dangereuse.
- De ce fait les axes de circulation « poids lourds » à partir de l'échangeur de Beaunant seront étudiés minutieusement et en concertation avec les intéressés, pour éviter de reproduire les erreurs commises naguère, et qui pénalisent durement la vie des habitants du quartier depuis tant d'années.

---

Après avoir pris connaissance du dossier soumis à la CNDP, le CIL de Beaunant formule les observations suivantes :

- L'échangeur ayant vocation à desservir notre quartier et ses alentours, sera dénommé « porte de Beaunant ».Il nous apparait essentiel pour la visibilité de notre quartier et pour sa notoriété, qu'il porte effectivement ce nom historique ancré dans l'histoire de notre territoire.
- Sur les trois hypothèses d'implantation de cet échangeur, nous privilégions celle située la plus au sud - d'ailleurs recommandée par le document du Grand Lyon - .
- En effet, elle assure une desserte plus équilibrée et plus commode des alentours, pénalise le moins de riverains possible et permettra de requalifier tout un secteur actuellement en déshérence totale. Les hypothèses nord et centre sont très contraintes par leur environnement, occasionneraient davantage de nuisances pour les riverains et dénatureraient les paysages du val d'Yzeron et de la Chapelle de Beaunant. Les raccordements aux voiries existantes sont très difficiles.

- Nous avons bien noté, dans cet ordre d'idées, que la porte de Beaunant serait une porte « nature » et donc associée à une préservation de son environnement et de ses riverains. Nous souscrivons pleinement à cette vision des choses car il importe que cet échangeur s'intègre au mieux dans les paysages de qualité du secteur.
- Pour ces raisons également, nous demandons que le mode de péage - éventuel - de cette infrastructure soit innovant et permette de se dispenser des trop fameuses barrières de péage, sources de pollutions ,d'encombrement et de destruction du paysage par l'effet, notamment, d'une emprise au sol excessive.
- Nous avons noté également la possibilité que ce projet s'accompagne d'un projet urbain à ses abords.

Si notre CIL ne s'oppose pas par principe à cette idée, il demande instamment de pouvoir être associé à ce projet urbain et de veiller à sa pleine intégration dans le quartier déjà existant. Il conviendra en effet, avant toute chose, de requalifier le quartier actuel de Beaunant et de valoriser toutes ses possibilités avant d'imaginer d'autres aménagements urbains « ex nihilo ».

- Enfin, notre CIL demande à ce que les voies de desserte de cet échangeur soient calibrées, aménagées et/ou réaménagées en sorte qu'elles produisent le moins de nuisances pour les riverains.

Au besoin, nous demanderons des aménagements spécifiques, murs anti-bruits voire déviations des voiries existantes etc. Une attention particulière sera portée au trafic « poids lourds » afin d'éviter un transit trop important dans les voiries urbaines du secteur qui ne sont adaptées ni à ce trafic ni à ce volume d'utilisation.

---